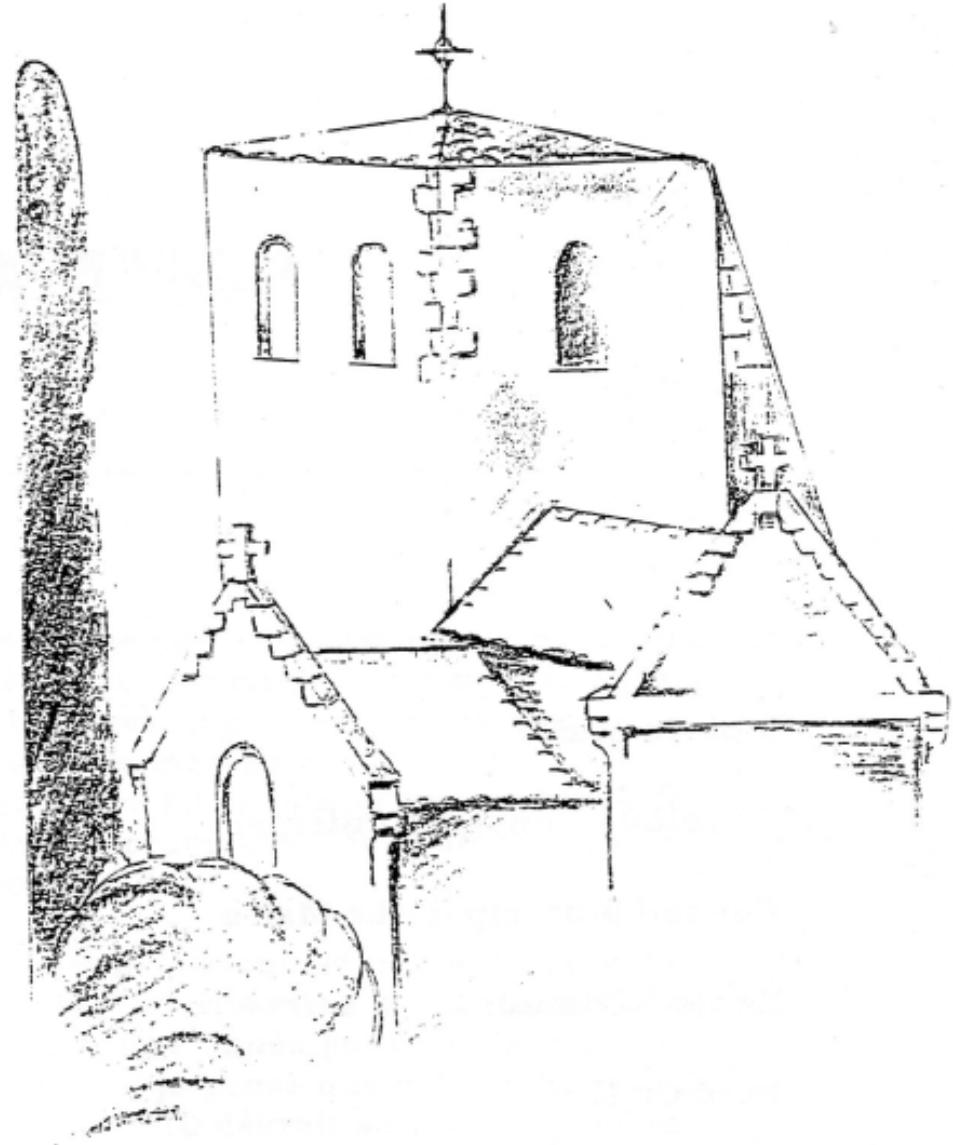


L'ECHO DE



SALLES-DE-BARBEZIEUX



BULLETIN D'INFORMATION OCTOBRE 1996

N° 3

SOMMAIRE

	Pages
Mot du Maire	3
Réunions Conseil Municipal	4
Conseil Municipal - Le Maire	5
Ecole-Bâtiments	6-7
Etat-Civil	8
Infos-Municipales	8-9
Etoile Sportive Salloise	9
Comité des fêtes	10
Association Parents d'Elèves	10
La Vie de Notre Ecole	10
Chemins de Randonnée	10-11
Nos Passions...Notre Histoire	11-12
Une Famille = Un Lieu-dit	12

LE MOT DU MAIRE

Mes Chers Administrés,

Cette année 1996 est surtout marquée par la création de la communauté de communes des 3B SUD-CHARENTE (36 communes regroupées). Cela a permis une petit modification de nos taxes, légère baisse des taux communaux mais création d'une nouvelle taxe au profit de l'intercommunalité. Malgré cela vous avez pu constater une stabilité de la pression fiscale. La légère augmentation provient du relèvement annuel de la base fiscale et de la part due au département.

1996 a permis aux administrés de voir la réouverture de la route de Montmoreau et soulager en même temps les riverains de la voie communale n° 1 qui furent perturbés pendant plus d'une année par une circulation intense. Après de nombreuses démarches, je pense que cette route qui fut détériorée par la déviation de la Nationale 10 devrait se réparer pendant l'automne bien que je ne sache pas à l'heure actuelle le montant restant à la charge de la commune. J'espère fermement que cela ne sera pas trop élevé.

En ce qui concerne les chemins de randonnée, les travaux vont pouvoir commencer, la part communale sera de 25%, la part des 3B SUD-CHARENTE sera de 25%, les 50% restant seront couverts par une subvention du fonds de gestion de l'espace rural. La T.V.A 20,60% récupérable deux ans après le paiement des factures sera à la charge de la Commune.

Pour parler des projets, il y a la construction de la cuisine scolaire qui est toujours à l'étude et qui devrait se concrétiser en 1997. Nos sentiers de randonnée devraient se baliser et les trois boucles en service courant 1997 et cela grâce à l'aide importante des 3B SUD-CHARENTE.

Vous voyez que la communauté de communes va nous permettre d'entreprendre beaucoup de travaux qui n'étaient pas à notre portée il y a quelques années. Elle vient de mettre à la disposition des 36 communes un agent de développement, hautement qualifié, en la personne de Mademoiselle Emmanuelle GUILLARD. Nous pouvons la consulter dans beaucoup de domaines : Aménagement des bourgs, rénovation de l'habitat, tourisme etc...

Vous voyez que notre commune ne va pas s'endormir car notre nouvelle équipe municipale est bien décidée à oeuvrer pour son développement

J. FEUILLET

CONSEIL MUNICIPAL

REUNIONS

24 mai 1996

- Etablissement d'un schéma directeur d'assainissement confié à la Communauté de Communes
- Modification des statuts : Communauté de Communes 3B SUD-CHARENTE

19 juillet 1996

- Tarif cantine à compter du 01/09/96 passe à 9,60 F.
- Transfert de l'indemnité de Conseil de l'ancien au nouveau receveur du trésor
- Participation au service de l'équarrissage : 1,30 F/ hbt
- Remplacement des fenêtres à l'école par des fenêtres en P.V.C
- Parking mairie : Lauriers à remplacer, création d'un drainage ?

6 septembre 1996

- Voierie : Voie communale n° 1, demande de prise en charge par le département, dossier remis à la D.D.E d'Angoulême
- Etude mise en place interdiction de circulation poids lourds sur tronçon voie communale n°1 du Bourg au carrefour avec route de Montmoreau

8 septembre 1996

- Election des Grands Electeurs pour sénatoriale partielle du 29 septembre 1996
- 1 titulaire : Monsieur Jean FEUILLET
- 3 suppléants : Monsieur Jean-Louis NAU
Monsieur Gilbert MARCHAND
Monsieur Roland PLUYAUD

19 octobre 1996

- Taxe supplémentaire de 17% sur le Cognac.
Journée « Mairies Mortes » le 28/10/96
- Eclairage de l'église (en attente)
- Projet cantine (en attente)
- Travaux voirie : Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'intercommunalité et demande subvention FDAC
- Autorisation construction habitation « Les Moreau »
- Achat d'une brousseuse pour entretien sols



**NOS AMIS LES ANIMAUX,
POUR QU'ILS NE SOIENT PAS CAUSE D'IMCOMPRÉHENSION ENTRE LES HOMMES.**

Encore une fois, sur notre commune, des chiens errants ont provoqué la fuite d'animaux d'élevage, par dessus les clôtures (normalement suffisantes) de leur enclos. La loi interdit la divagation des chiens et des chats, et autorise les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers à saisir, ou faire saisir, les animaux divagant dans leurs propriétés.

Cette information est l'occasion de traiter aussi les bruits de voisinage. Ils relèvent avec la divagation des animaux, des mêmes articles des codes rural et pénal, traitant de la police communale.

Si la loi définit les interdictions et sanctions, elle ne donne pas les solutions pour éviter les problèmes. Elle se borne à renvoyer la responsabilité sur les propriétaires, ou sur les personnes qui ont la garde des animaux.

Au-delà des cas exceptionnels, toutes précautions ayant été prises, comment faire ? Nous vous livrons ci-après, en vrac, quelques réflexions qui ne demandent qu'à être complétées :

- La convivialité et la politesse élémentaires, nécessaires à la vie en société impliquent que les propriétaires acceptent le fait de leur responsabilité. Lorsqu'on prend des animaux, pense-t-on à vérifier les conditions d'application de son assurance responsabilité civile ?
- Génés aujourd'hui par les animaux des voisins, n'a-t-on pas hier, ou ne sera-t-on pas demain, les gêneurs des autres ?
- Un animal domestique s'éduque, son propriétaire doit aussi être son maître, et non l'inverse.
- Comme nous, les animaux ont un rythme biologique qui les amène normalement à dormir la nuit. Si ce n'est pas le cas, et s'ils sont agités ou bruyants, c'est qu'il y a une cause. Tout bon maître ne manque pas de rechercher rapidement cette cause pour y remédier. La santé ou la vie de son ami pouvant en dépendre.

-

Sur ces bases de bon sens, il ne devrait y avoir que les « accidents » à connaître, et leur traitement devrait pouvoir se faire simplement, sans avoir à brandir de menace de dénonciation, verbalisation, et autre, qui n'aide pas au développement de la convivialité.



CONSEIL MUNICIPAL - LE MAIRE

Avant la Révolution, le mot Paroisse était seul usité pour désigner tant au civil qu'au religieux, les groupes d'habitants ayant des intérêts communs.

Le 22 décembre 1789, la Constituante divisait la France en 83 départements, les départements en districts, cantons et communes.

Le canton de Barbezieux comprenait 16 communes : Barbezieux, Angeduc, Barret, Guimps, La Chaise, La Diville, La Garde, Montchaude, St-Bonnet, St-Hilaire, St-Médard, St-Palais-du-Né, Salles, Vignolles, St-paul (aujourd'hui annexée à Vignolles) et Xandeville (annexée depuis à Barbezieux).

Créé en l'an VIII de la République Française (Loi du 28 pluviose 17 janvier 1800), devenu électif en 1831, le conseil Municipal est définitivement organisé par la loi du 5 avril 1834 qui en fait l'organe délibérant de chaque commune.

Les conseils municipaux sont élus au suffrage universel direct pour six ans avec renouvellement intégral.

Le conseil municipal élit son président, le maire, et les adjoints. Il peut constituer des commissions.

Ses réunions sont en principe publiques (une session obligatoire par trimestre).

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Celles-ci comprennent obligatoirement la gestion des services publics communaux, des biens et établissements publics communaux, ainsi que la voirie communale.

Il a la faculté d'intervenir dans les secteurs économiques, industriels ou sociaux, selon ses moyens et dans les limites de son ressort.

Le conseil municipal est aussi chargé du vote du budget municipal, ses délibérations sont actes exécutoires et sont exécutées par le maire.

Le conseil municipal fait l'objet d'une surveillance disciplinaire et peut même être dissous par le gouvernement. De plus chacun de ses actes est soumis à un contrôle de tutelle par le préfet qui peut en certains cas les annuler ou les remplacer.

Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret. Le Maire est élu pour la même durée que le conseil municipal.

Comme Officier de l'Etat-Civil, le maire est chargé de la tenue des registres où sont consignés les naissances, mariages, décès etc...

Comme Officier de Police judiciaire, il est chargé, sous la surveillance des procureurs, de la recherche des crimes, délits, contraventions.

Comme Agent du pouvoir central, il est chargé de la publication des lois et règlements et de leur exécution.

Comme représentant de l'administration communale, il nomme et révoque les employés de la commune, il prend des arrêtés à l'effet d'ordonner les mesures locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité, il assure la police municipale, il administre les propriétés de la commune, il prépare et propose le budget, ordonnance les dépenses, dirige les travaux communaux, pourvoit aux mesures relatives à la voirie communale, souscrit les marchés, passe les actes de vente, représente la commune en justice.

Le premier maire de Salles dut être Jean GRASSIN (octobre 1792).

Son successeur, Pierre ROCHARD, occupait cette fonction le 30 juillet 1793, et y resta jusqu'au 1er septembre 1800.

Ensuite Pierre-Mathias MOYZAN assura la charge du 1er septembre 1800 jusqu'à sa mort le 13 septembre 1812.

ECOLE - BATIMENTS

Des archives nous retirons 4 périodes constitutives des équipements, dont 3 concernent les bâtiments actuels.

1° - *Du 1er janvier 1857 au 31 décembre 1864, la classe et le logement de l'instituteur se trouvent dans une maison appartenant au sieur GATINAUD.*

Maison d'Ecole

2° - *Le 12 novembre 1861 : Madame GATINAUD, devenue veuve, prévient qu'elle ne réafermera pas à l'expiration du bail (31 décembre 1864). Le Conseil Municipal décide d'acheter un terrain pour construire l'école, à Monsieur DELAGARDE.*

- *Le 14 octobre 1866 : le Conseil Municipal constatant la proximité de la fin de travaux, autorise le Maire à demander au Préfet le déblocage de la somme de 438,50 F, provenant de la souscription faite par divers propriétaires de la Commune en faveur de la construction de la maison d'école.*

Cantine

3° - *1956 - 1958 : Construction de la cantine, adduction d'eau et projet de construction d'une 2ème classe.*

Ecole actuelle

4° - *Le 10 mai 1960 : achat d'un terrain pour construire deux classes nouvelles et annexes à Monsieur Guy CHAILLOU.*

Le 8 septembre 1962 : approbation du conseil municipal pour une classe et annexes.

Le 4 mai 1963 : affichage de la mise en adjudication.

Le 3 juillet 1965 : Signature par le Maire, Monsieur NAU Maurice, du certificat de règlement définitif.

Pour compléter cet historique, il manque :

- La localisation de la maison GATINAUD
- Les dates (ou périodes) de fin des travaux et d'ouverture de la cantine
- Les noms des institutrices et instituteurs.

Merci de rechercher dans les souvenirs de familles ou actes de propriété pour la maison GATINAUD et de déposer les résultats à la mairie.

Monsieur Pierre GATINAUD figure sur la liste des propriétaires « Les plus fort imposés » en 1857-1858-1859, après on ne trouve plus trace de son nom ou de celui de ses gendres, en tant que propriétaires. Par contre l'Etat-Civil, nous révèle qu'il y eut 3 filles GATINAUD :

1° - Marie qui épousa Jacques SALMON, le 26 janvier 1863, pour laquelle sa mère voulait reprendre la maison servant d'école.
Il y eut 2 enfants nés à « La Lande », Marie Elodie le 28 octobre 1863 et Jacques le 12 mai 1869.

2° - Victoire qui épousa Jean HITIER, le 31 août 1868 et quitta sans doute la commune.

3° - Agnès qui épousa Alphonse DOUBLET, le 19 mai 1871 et qui eut
2 enfants à « La Lande » : Marie-Clotilde le 4 mai 1875
Louis Damas le 10 mars 1884

Au delà de ces renseignements il n'apparaît plus d'information dans les registres.

Pour notre plaisir, voici la copie de la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 1865.

4^e Session Ordinaire des
Conseils municipaux de la
commune
Le Conseil municipal a la commande
d'aller à l'assemblée
Vauvert le 1^{er} octobre 1848
de son conseil municipal, à la demande
de l'assemblée, au titre d'habituel de son conseil
comme à l'ordre du jour, ministre de la commune
parti pour la révolution de 1848. A l'ordre du
jour fut mis à l'ordre du jour le 11 octobre dernier.
Etant donné que l'ordre du jour fut
bouleversé, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

A. 10. 1. 1. S. S. S.

Le Comité municipal de la commune de
Galle de Bacojima, dans l'acte qui nous
rend le plus grande demande en compensation
votre délinéance, a reçu l'autorisation qu'il a reçue
de refuser à une personne de mettre en adjudication
le moins d'un hectare. Le motif de cette réfusé est la
terre a que le fonds encaissés ne provenaient pas
à la dépense. (Même que cette réfusé est de
l'assurance annuelle et un apport de révenue ne peut
l'effacer à la réalisation de notre projet, nous
avons en cause la mort de la commune destinée à
couvrir la dépense provenant tant des impositions
que des inscriptions renouvelles à la commune et
des mœurs morales que l'Etat oblige à l'assurer.
Nous nous trouvons enfin dans une situation telle
qu'il est nécessaire, non de trouver un compromis
qui temporairement tente les conditions ou autres, ou change
telle que nous ayons à croire que le tracé
suffit.

Il nous insiste sur la question de l'avenir, domine le Préfet, pour obtenir une autorisation, c'est pour la commune de Châtel, par rapport à sa mission d'école actuelle, et toutes deux sont à la position tout à fait exceptionnelle qu'il est difficile de prolonger. La table de classe est beaucoup trop petite, mal exposée et posée de guinche. Châtel n'a pas de bibliothèque; les enfants ne ont pas pieds sur la terre,

aussi, pendant une grande partie de l'année, y gagnant
de la température à cause des vitesses et des masses de givre qui
s'accumulent quelquefois aux inscriptions sécantes. L'hiver
telle quelle est presque inhabitable tant il est froid, ce qui
fait que pendant cette saison, beaucoup de passants
s'abritent dans un petit cabanon à l'entrée, dans lequel
on croit prendre un contact avec une maladie presque mortelle.
Et enfin, la propriété refuse-telle de leur faire pour
l'année prochaine et il est impossible de trouver une autre
maison à louer.

D'un auteur, c'est l'agrement partout où
l'institution est tout à fait insuffisante, il a composé
d'une sorte d'œuvre qui n'a pas encore toutes sortes, cette
œuvre unique est établie dans le grenier de la maison,
et est très-distinguée par ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas.
Il est l'auteur de toute une famille qui abrite une
chambre au-dessus.

Il résulte de tout que lorsque la classe égyptienne a été vaincue, fatiguée de cette situation pénible que l'on est dans, et qu'il n'est pas sans motif, comme nous l'avons déjà jugé, que les révoltes qui se sont réellement déroulées, sont dues à même d'ailleurs de exercer des réactions qui, nous en sommes persuadés au point que conviennent, que nous avons à dire. Nos frères chrétiens sont également à omission promptement la position; parce que nous jugeons de ce qu'il pourra faire dans un établissement comme celle, pas ce qu'il a fait dans des circonstances si difficiles.

Depuis qu'il a la direction de l'école, il
n'arrive pas à augmenter d'plus que deux tiers;
Le manque de la utilisation totale qui ne résistant
pas à deux ans forces pour la dernière année d'exercice
en moy, j'obligue à presque abîmer le chiffre de
900 £ pour l'année dernière, mais aussi à
dire que il dépasse tout le reste et l'actuelle
Somme de ce qu'il est capable, de deux ou trois cent mille £.

En conséquence le Comité municipal prie M. le Gouvernement de prendre la considération notre demande et des volontés des citoyens antérieurs à la révolution et qui plus prouvent que la révolution fut préférable, afin que l'ordre judiciaire soit punie, mais faire faire l'extirpation du maillard au temps mort.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

CHARRIER Quentin	8 janvier 1996	Barbezieux
HURE Anais	16 mars 1996	Barbezieux

DECES

VINET Armande veuve FAIVRE	5 juin 1996
SOUHE Marie-Louise veuve ARSICAUD	5 août 1996



INFOS MUNICIPALES

SECRETARIAT

Ouverture de la mairie : LUNDI et JEUDI de 14 heures à 19 heures

Déclarations totales de vin jusqu'au 25/11/96

Inscriptions sur la liste électorale avant le 31/12/96

CIMETIERE

Dans l'ancien cimetière autour de l'église, de nombreuses tombes ou emplacements ne portent plus de noms de famille.

Il serait bien de savoir si des descendants existent encore et souhaitent les conserver. Si, non il pourrait être envisagé une reprise de ces emplacements.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

La commune dispose de deux salles de réunions. Celles-ci ne sont louées qu'aux adultes, même pour des réunions organisées pour des jeunes, dans ce cas ce sont les parents qui doivent retenir la salle, prendre et restituer les clés.

Le Comité des fêtes dispose d'une remorque frigorifique, de vaisselle, de tables et chaises, qu'il tient à la disposition des organisateurs.

Location des locaux : Secrétariat de mairie

**Vaisselle et frigo : Bernadette PINEAU
Sylvie NAU**

**Tables et chaises : Martine BOISUMEAU
Maurice GROLLEAU**

INFOS MUNICIPALES (SUITE)

GROUPEMENT CANTONAL DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

La Commune dispose de cages pour la prise de ragondins. Les propriétaires désirant les utiliser doivent s'adresser à Monsieur Jean FEUILLET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES 3B SUD-CHARENTE ORDURES MENAGERES

L'actuelle redevance (payée par les occupant à la perception de Chalais) sera remplacée, au 1er janvier 1997, par la taxe d'ordures ménagères.

Celle-ci figurera sur l'avis d'imposition des taxes foncières des propriétés bâties et sera donc payée à la perception de Barbezieux par les propriétaires.

Les propriétaires loueurs peuvent récupérer cette taxe, soit en l'incluant dans les loyers, soit en se faisant rembourser par les locataires.

La taxe correspondant aux locaux professionnels, pour les artisans, sera traitée à part.

1996 TAXES FONCIERES

VOTÉES ET PERÇUES PAR
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION
ET DIVERS ORGANISMES

DÉPARTEMENT 16 CHARENTE
COMMUNE 360A SALLES-DE-BARBEZIEUX

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

COMMUNE		SYNDICATS ET DISTRICTS ASSIMILÉS		DÉPARTEMENT		TAXE SPÉCIALE D'EQUIPEMENT		TAXES ANNEXES		TOTAL DES COTISATIONS	
■ PROPRIÉTÉS BÂTIES	1K										
TAUX 1996	9,59 %	%	1,48 %		11,79 %		3,12 %				
ADRESSE	5043										
BASE	7740		7740		7740		7740				
COTISATION	742		115		913		241				
ADRESSE											
BASE											
COTISATION											
■ PROPRIÉTÉS NON BÂTIES											
TAUX 1996	27,88 %	%	3,81 %		24,28 %		8,12 %				
BASE	50		50							13,00 %	
COTISATION	14		2							50	
										7	

ETOILE SPORTIVE SALLOISE

Depuis septembre une nouvelle saison est commencée. Avec trente licenciés, nous avons pu maintenir nos deux équipes. Le recrutement fut parfait, l'arrivée de jeunes joueurs plein de talent, et le grand soutien de tous les anciens joueurs portent déjà ses fruits.

L'équipe A, après quatre matches joués, n'a pas connu la défaite et l'équipe B est en milieu de tableau.

L'ambiance est très bonne et l'arrivée des nouveaux joueurs n'a fait que l'améliorer. Une certaine confiance règne en défense depuis l'arrivée du nouveau gardien Stéphane RENE..

Malheureusement une ombre au tableau avec les blessures de deux de nos joueurs Cédric PETIT et notre nouvel entraîneur Jean-Luc BELLON. Tout le monde leur souhaite un prompt rétablissement. Le Président et les dirigeants vous invitent au **loto qui aura lieu 16 novembre 1996 au LPA**, il y aura de superbes lots à gagner, grâce à tous les dons des sympathisants. Votre présence à cette manifestation qui aide financièrement le club, réconforterait tous les organisateurs.

Le Président,
S. THOMAS

COMITE DES FETES

L'été terminé, voici l'automne et ses premières manifestations.

La grisaille du temps ne doit pas ternir l'envie de s'amuser et de bien manger. Aussi pour commencer les réjouissances « Automne-Hiver », le Comité des fêtes vous propose de nous retrouver le

samedi 9 novembre pour partager ensemble une soirée dansante « Fruits de Mer ».

Nombreux sont ceux qui l'an passé ont apprécié cette soirée et nous vous espérons aussi nombreux cette année.

Traditionnellement en fin d'année a lieu **l'Assemblée Générale du Comité des fêtes**.

Cette année, elle aura lieu à la **Mairie le vendredi 22 novembre à 20 heures 30**.

Si vous désirez participer à l'animation de notre commune, n'hésitez pas à nous rejoindre. Toutes les bonnes volontés sont les biens venues.

A chaque âge sa manifestation :

* Pour les ainés, le Comité des Fêtes vous propose de commencer l'hiver par **un Thé Dansant qui aura lieu le**

dimanche 8 décembre après-midi.

* Pour les jeunes, un **Concert de Rock** sera organisé dans le **mois de mars 1997**.

* Pour tous les autres et tout le monde, vous pourrez danser toute la **nuit des rocks des années 60, le 8 février 1997**.

Nous espérons que ce programme vous plaise et nous aurons le plaisir de vous voir durant cet hiver.

Pour toutes vos réceptions (mariage, baptême, communion, réunions familiales), nous vous rappelons que le Comité des Fêtes prête gratuitement à tous les habitants de la commune des chaises et des tables et qu'il loue de la vaisselle pour 100 personnes au prix de **3 F le couvert complet**.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Dans le cadre du R.P.I nous vous encourageons à participer au traditionnel **Loto des Ecoles qui se tiendra à la salle des fêtes de ST-BONNET, fin novembre ou début décembre** (date confirmée prochainement).

M. RAUTURIER

LA VIE DE NOTRE ECOLE

Félicitations à nos écoliers qui courageusement ont repris le chemin de notre école depuis septembre. L'organisation au

sein du R.P.I (Regroupement pédagogique intercommunal) reste la même que les années précédentes.

Les classes sont réparties entre les 3 communes :

- Ecole de ST-HILAIRE : Classes de maternelle à partir de 2 ans et demi.

- Ecole de ST-BONNET : Classes de CP-CE1-CE2.

- Ecole de SALLLES-DE-BX : Classes de CE2-CM1-CM2.

L'effectif à Salles-de-Barbezieux est stable par rapport à l'année précédente. Nous accueillons 21 élèves répartis en 3 niveaux :

- CE2 : 6 élèves

- CM1 : 11 élèves

- CM2 : 4 élèves

Par ailleurs un bus scolaire assure matin et soir le transports des élèves d'une école à l'autre.

Nous proposons également un service de garderie quotidiennement assuré par Madame NUHAIN.

Nous souhaitons un excellent retour à notre institutrice Madame Corinne CHOBEL-POIRIER qui vient de reprendre sa classe suite à son congé de maternité.

Un ancien élève de l'école, Frédéric POUPEL, actuellement en 4ème, a donné une encyclopédie de 21 volumes pour la bibliothèque de l'école. Les enfants sont ravis de ce don et en font l'usage qu'il convient. Nous correspondons avec une autre classe à 3 niveaux, d'AIGONNAY près de NIORT, dans les deux sèvres. Nous avons échangé la 1ère lettre en octobre. Ceci devrait aboutir à une rencontre entre les 2 Classes.

Nous allons avoir un portique en bois avec de nombreux agrès, qui permet à 7 ou 8 enfants de jouer en même temps. Il sera installé dans la cour, sur la pelouse.

M. RAUTURIER

CHEMINS DE RANDONNÉE

Au mois d'avril dernier nous vous annoncions notre objectif d'ouverture de sentiers de randonnée sur notre commune. Ce projet a rapidement pris forme tout en s'intégrant dans la gestion plus globale de l'intercommunalité.

Au mois de mai nous avons eu la joie de baliser (2 traits jaunes) une première boucle de 6 km.

Vous trouverez ci-dessous le tracé de cet itinéraire. Nous remercions les propriétaires, les riverains ainsi que la municipalité de Reignac qui ont fort aimablement prêté leur concours à l'élaboration de ce projet.

CHEMINS DE RANDONNÉE (SUITE)

Un deuxième circuit de randonnée est actuellement à l'étude en relation avec le L.P.A et l'association Loisirs SERVICES JEUNESSE FAMILLE DES TERRODES et devrait offrir un itinéraire d'environ 11 km.

Une troisième boucle sera possible par « Chez Nouveau ».

Nous nous réjouissons à l'idée de vous rencontrer sur nos chemins. Par ailleurs des tables de pique-nique ont été installées à proximité du terrain de boules afin de faciliter une halte bien méritée.

le Maine
• Neuf

le Maine Martin

le Champ de la Ville

les Moreaux

tables de pique-nique
la Chiche EGLISE

Moulin de Lileau

Lileau

Boizon

D 46 D 46

Voir aussi panneaux affichage mairie et abri-bus



NOS PASSIONS...NOTRE HISTOIRE

Chez le Modéliste,

Surprise ! en arrivant chez Monsieur HOYER pour visiter sa collection de trains et locomotives, la première chose que l'on voit, c'est une antenne de radio-amateur. C'est aussi le poste de radio et le télex que l'on découvre d'abord lorsqu'on pénètre dans le secteur des hobbies de ce retraité, installé dans notre commune depuis août 1995.

Alors, Monsieur HOYER, modéliste ou radio-amateur ? qui êtes-vous ?

- « Les deux : la vapeur, une attirance personnelle de gamin et de toujours, sans raison particulière.

La radio, c'est plus claire : un voisin qui m'initie alors que j'avais une douzaine d'années, à la fabrication des postes à galène. Ensuite j'ai construit des postes radio à 1 lampe, puis à 2 lampes... pour finir par faire carrière dans l'Aérospace, comme Contrôleur Technique à la Navigation » (radio-électricien).

Dans le même temps notre regard rencontre le tour mécanique, la perceuse à colonne, l'outillage et le rangement propres à l'activité de modélisme. Nouvelle porte, et se révèle à nous le « sanctuaire ». Là sont rangés les modèles réduits, trains électriques au 1/87 sur étagère, mais surtout sur réseau complet.

Il y a bien entendu les gares de voyageurs et de marchandises, les aiguillages, le village, les usines, les vaches, le pont tournant, les grues... Mais aussi l'éclairage public, et, les bruitages.

Monsieur HOYER réalise bien sûr lui-même les armoires de commandes et circuits électriques, comme il améliore les modèles de wagons en y adjoignant commandes et asservissements selon la destination de la pièce dans le train.

Malgré l'aspect ludique du train électrique, on arrive vite à « La Grande Oeuvre » : les locomotives à vapeur, réalisées au 1/11ème ou au 1/8ème. Chacune de ces machines pèse de 45 à 50 kg, les circuits de vapeur sont tarés à 6 kg/cm², et elles roulent ces machines.

D'ailleurs si vous êtes allés à la fête de la vapeur à St-Fort-sur-le-Né, vous avez forcément vu Monsieur HOYER et ses machines, peut-être même avez-vous fait un tour de circuit à califourchon sur ses voitures. Le maître des lieux souhaite maintenant monter autour de sa maison son circuit de rails, environ 100 mètres, mais aussi 800 kg de fer à remuer et caler.

Et puis son bonheur serait de partager sa passion avec quelqu'un du pays, jeune ou moins jeune.

Chez le Modéliste, (suite)

Il se met à disposition de qui voudrait apprendre le modélisme en machines à vapeur.

En soutien à son offre, il ne manque pas d'insister sur l'originalité de cette activité (moins de 120 membres en France, constitués en association), ainsi que sur tous les enrichissements et les satisfactions qu'elle apporte. Plaisir des yeux, leçon de choses (vapeur, mécanique, électricité, électronique), leçon de vie (passion, partage), vous aimeriez vous aussi visiter ce havre.

C'est d'autant plus facile que Monsieur HOYER propose de vous recevoir éventuellement par petits groupes, à cause de la limitation de surface;
Monsieur et Madame HOYER habitent « Les Lamberts ».

Prendre rendez-vous au préalable.

UNE FAMILLE = UN LIEU-DIT

Histoire d'un personnage important

Nous allons essayer de rapporter grâce aux documents anciens que nous avons eus à notre disposition la vie de François JOUBERT, demeurant au « Maine à Joubert ». François JOUBERT naît, probablement, en 1751, au « Maine à Joubert ». Son père est Jean JOUBERT (propriétaire terrien et charpentier au « Maine à Joubert »), sa mère Margueritte (orthographe de l'époque) BESSON. Outre François, ils auront un fils, Pierre né en 1755 ? et un autre fils René né en 1762 ? François décède le 27 juillet 1827 à l'âge de 76 ans, ce qui est un grand âge pour l'époque. Sous l'Ancien Régime, en 1783, François (cultivateur) possède en fermage pour 9 ans un demi-journal des terres appartenant au Seigneur de Barbezieux, le tout pour 18 livres : soit une partie du Grand Pré situé entre le pont de Salles et le Bourg. La Révolution survient, on retrouve François, comme notable de la Commune (Les notables plus le Conseil Municipal formaient le Conseil Général de la Commune). Pendant 2 ans (1794-1795) il est délégué en qualité d'officier public à la rédaction des actes de l'Etat-Civil et signalé comme instituteur. L'Etat-Civil était auparavant tenu par le curé de la paroisse. Il est remarquable de noter le degré d'instruction de François à

cette époque. Il fut sans doute instruit par le curé de Salles. Rares à cette époque sont ceux qui savent signer leur nom, et qui plus est, lire, écrire et compter. Grâce à son instruction, François devient sous la République le premier témoin qui signe avec le Maire les actes officiels : naissances, mariages, décès. Outre ses fonctions de témoin, François JOUBERT, est le fossoyeur de la Commune, en même temps que sacristain et appariteur, sauf pendant la période 1813 à 1817. François JOUBERT est sans conteste un personnage important de la Commune, puisqu'il est présent à chaque acte officiel de la vie de ses concitoyens. Il épouse Marie ROGRON, dont il aura une fille unique, Marie, en 1799. En 1820, il est doublement témoin (témoin officiel et père) au mariage de sa fille avec Pierre MONTIGAUD, tisserand venant de Chatignac ou Challignac. Le jeune couple s'installe avec les parents au « Maine à Joubert ». Marie et Pierre ont une fille, Marie, née en 1821, décédée en 1825.

1822, décès de Marie JOUBERT épouse MONTIGAUD.

Cette épreuve n'affecte en rien le service de François, il est toujours sous les différentes époques de l'histoire : Consulat, Empire, Restauration, premier témoin, fossoyeur, sacristain et appariteur.

Il s'acquittera de toutes ces charges jusqu'en février 1827 et décèdera en juillet 1827.

Son gendre, Pierre MONTIGAUD, qui habite toujours le « Maine à Joubert », se remariera avec une cousine de sa première femme, Elisabeth JOUBERT, fille de Pierre, sans doute en 1826.

• Le Maine à Joubert • restera aux mains de Pierre MONTIGAUD, au moins jusqu'en 1838, année de naissance de son seul garçon et sixième enfant.

En 1827, 1828, 1829, Pierre MONTIGAUD succède à son beau-père comme témoin et fossoyeur.

Le nom de JOUBERT disparaît donc avec le décès de François, mais « Le Maine à Joubert » subsiste encore de nos jours. Après Pierre MONTIGAUD, on y trouve Jacques JORE en 1847, signalé lors de la naissance de son fils Firmin.

Jacques JORE décède en 1858, Firmin en 1921. La femme de Firmin JORE, Clémentine MOREAU décède en 1936.

Ensuite la propriété passe au neveu de Firmin et Clémentine, Fernand MESNARD, père de Albert MESNARD du « Pont de Salles ».

Aujourd'hui, « Le Maine à Joubert » est habité par la famille HURE. La maison occupée par la famille NOBECOURT vient de la famille VERDEAU, cette maison serait d'origine plus récente que la partie habitée par les JOUBERT, car on n'en trouve pas de trace dans les documents vus.

A. FELDINGUT-PLUYAUD